



Appel à projets 2022 « PETITE ENFANCE » en région Centre-Val de Loire

- 1000 premiers jours de l'enfant**
- Formation des professionnels
de la petite enfance**

GUIDE DE FINANCEMENT

Pour la deuxième année consécutive et dans la continuité de l'appel à projets 2021, un appel à projets « 1000 premiers jours de l'enfant » est engagé en région Centre-Val de Loire, dans le cadre d'une démarche conjointe de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), en lien avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté.

Cet appel à projets est complété en 2022 par le volet « formation des professionnels de la petite enfance », dans le cadre du plan de formation Enfance=Egalité, déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022 pilotée par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté.

Le montant global de cet appel à projets régional conjoint, composé de 2 volets, est de 320 000 €.

- Volet « 1000 premiers jours de l'enfant », piloté par l'ARS et la DREETS

Cet appel à projets, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale des 1000 premiers jours de l'enfant, vise à soutenir financièrement les actions en faveur des besoins, de la santé du jeune enfant et de l'accompagnement de ses parents, contribuant à renforcer la dynamique partenariale engagée autour des 1000 premiers jours et à réduire les inégalités sociales de santé.

Les « 1000 premiers jours » correspondent à une période de la vie, comprise entre le quatrième mois de grossesse et les deux ans de l'enfant, au cours de laquelle le fœtus puis l'enfant vont connaître une période de croissance et de développement exceptionnels. Cette période de développement est aussi une période de grande vulnérabilité pour l'enfant à naître, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. La prévention précoce et la lutte contre les inégalités sociales de santé constituent les priorités de la stratégie des 1000 premiers jours de l'enfant.

- Volet « formation des professionnels de la petite enfance »

Le plan Ambition Enfance Égalité a pour but de renforcer la formation continue des professionnels de la petite enfance accueillant des enfants de moins de trois ans issus de familles défavorisées, ou en risque de vulnérabilité. Le plan concerne aussi bien les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes à domicile, etc.) que ceux de l'accueil collectif exerçant au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

1. Priorités de financement

Les actions proposées dans le cadre de cet appel à projets devront s'adresser à des professionnels de la petite enfance, des professionnels de santé intervenant auprès des femmes enceintes et des jeunes enfants (jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école maternelle), ou des jeunes ou futurs parents, des femmes enceintes et des jeunes enfants, en prenant en compte tout particulièrement les familles en situation de fragilité ou de précarité et les familles mono parentales.

Cet appel à projets est structuré autour de 2 volets distincts :

A/ Volet « 1000 premiers jours de l'enfant »

Pour 2022, seront financés des programmes d'actions pluridisciplinaires qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale des 1000 premiers jours et qui répondent aux axes prioritaires suivants :

- Le **développement d'action en promotion de la santé pour les plus petits et les femmes enceintes** (nutrition, environnement, sommeil, vaccination, exposition aux substances toxiques dès la période pré conceptionnelle dans le milieu professionnel au domicile, dans les lieux d'accueil du jeune enfant, dans le logement, etc), à destination notamment des personnes les plus démunies.
- Le **repérage des situations de fragilité** et l'accompagnement des parents sans rupture tout au long des 1000 premiers jours : une attention particulière sera portée à l'accompagnement des **personnes en situation de handicap dans leur projet de parentalité**.
- La **prévention de l'isolement et de l'épuisement des parents**, notamment des mères en post-partum.

Dès lors qu'ils s'inscrivent dans les orientations thématiques définies ci-dessus, les projets devront être construits en prenant en compte les éléments suivants :

- Proposer une **approche pluridisciplinaire et collaborative**, abordant différentes thématiques (allaitement, santé-environnementale, sommeil,...), dans l'esprit du monde pluriel des 1000 premiers jours. Dans ce cadre, les partenariats seront formalisés, les rôles complémentaires et les responsabilités de chaque partenaire seront décrits. Une attention particulière sera portée aux projets promouvant l'interconnaissance des acteurs sur le sujet.
- Prendre appui sur des **besoins spécifiques locaux** (exposition environnementales, indicateurs socio-démographiques, acteurs de la périnatalité déjà présents sur le territoire...) et **inscrits dans des dispositifs de coordination territoriale** (contrat local de santé, contrat territorial de santé mentale, communauté professionnelle territoriale de santé) afin d'en garantir la pertinence et les conditions de mise en œuvre.
- Dans le cadre de la **lutte contre les inégalités sociales de santé**, privilégier les **actions sur site d'« aller-vers »** pour être au plus près des populations ciblées: résidences sociales, structures d'accueil de demandeurs d'asile (CADA, HUDA...), centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), pensions de famille, centre provisoire d'hébergement (CPH), quartiers prioritaire de la ville (QPV), etc.

Tout projet déposé ne correspondant pas à au moins l'un de ces critères sera considéré comme inéligible.

Cet appel à projets peut permettre le cas échéant de **reconduire des actions déjà financées** dans le cadre de l'appel à projets « 1000 premiers jours de l'enfant » 2021, sous réserve de la présentation de résultats d'évaluation et de bilans probants.

Des informations complémentaires figurent en annexe 1 de ce guide de financement (« Pour aller plus loin : Stratégies nationales en lien avec les « 1000 premiers jours de l'enfant » »).

B/ Volet « Formation des professionnels de la petite enfance » (Plan Enfance=Egalité)

Pour 2022, seront financées des **actions de formation des professionnels de la petite enfance**, qui sont des acteurs clef de la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge, afin de contribuer au développement de leurs compétences.

Le volet territorial 2022 doit permettre de poursuivre le financement de projets probants et de soutenir de nouveaux projets.

Comme en 2020 et 2021, la **priorité doit être donnée aux territoires les plus fragiles**, quartier prioritaire de la ville (QPV) et zone de revitalisation rurale (ZRR) notamment, et aux actions qui s'adressent aux **publics les plus vulnérables socialement**.

Pour cette troisième année de mise en œuvre du volet territorial, **l'appui au développement de projets structurants et l'essaimage** de projets qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions en 2020 et 2021 seront particulièrement recherchés.

Enfin, le volet territorial 2022 s'inscrit aussi dans le contexte de la réforme des modes d'accueil. Ainsi, toute action qui permettrait de faciliter la mise en place de ce nouveau cadre sera considérée positivement (accueils d'enfants issus de familles vulnérables socialement, organisation de groupes d'analyse de la pratique, accueils en horaire atypique...).

Les actions de formation devront s'inscrire prioritairement dans le cadre du parcours de formation (en annexe du présent guide de financement) et prendre en compte les thématiques suivantes :

- Le langage,
- L'art et la culture,
- L'alimentation et la nature,
- L'accueil occasionnel,
- La prévention des stéréotypes,
- L'accueil des parents,
- Le numérique.

Pourront être soutenues également les actions de formation visant un effet levier sur les dispositifs prioritaires du volet « Petite enfance » de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), mise en œuvre de projets spécifiques visant l'égalité d'accès aux modes d'accueil, appropriation des préconisations du vade-mecum « Attribution des places en crèche » de l'Association des maires de France (AMF)¹...

Des informations complémentaires figurent en annexe 2 de ce guide de financement (« Pour aller plus loin : Plan national de formation continue des professionnels de la petite enfance « Ambition Enfance Egalité » - attendus pédagogiques et exemples de pratiques).

2. Critères de recevabilité et de sélection des projets

Champ de l'appel à projets

Cet appel à projets s'adresse aux structures suivantes :

- Collectivités territoriales (services et directions des communes, établissements publics de coopération intercommunale, conseils départementaux)
- Etablissements de santé et établissements et services sociaux et médico-sociaux, professionnels de santé dans le cadre de groupements ou de réseaux
- Etablissements de la petite enfance, réseaux de périnatalité, services de protection maternelle et infantile (PMI)
- Acteurs associatifs ou mutuelles

Les actions financées devront se dérouler sur le territoire de la région Centre-Val de Loire.

Durée du projet

Les projets proposés devront débuter avant le 31 décembre 2022 et pourront se dérouler sur l'année 2023. A l'issue de l'action, une évaluation de l'action sera transmise à l'ARS et à la DREETS.

¹ <https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/3239478257548be4eca967c3d894b96a.PDF>

Critères de qualité en méthodologie de projet

Une attention particulière sera portée aux partenariats développés dans le cadre du projet. Toute action présentée devra, dans la mesure du possible, s'inscrire dans un dispositif de coordination territoriale et être co-construite avec les différents acteurs présents sur le territoire (établissements sanitaires, collectivités territoriales, professionnels, associations, etc).

Des lettres d'engagement de partenariats pourront être jointes au dossier de candidature.

Les projets seront sélectionnés en prenant en compte les critères suivants :

- la description et la prise en compte du contexte et des problématiques locales. A ce titre, l'utilisation des différents diagnostics régionaux peut permettre de définir finement les territoires visés par le projet ;
- la qualité des partenariats, les modalités de concertation avec les acteurs locaux et l'inscription du projet dans des dispositifs de coordination, tels que les contrats locaux de santé (CLS), les contrats territoriaux de santé mentale (CTSM), les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), etc ;
- la définition d'objectifs et d'indicateurs pertinents, mesurables, quantifiables et cohérents avec la problématique et le contexte local, ainsi que l'effectivité des outils mis en place pour la mesure des indicateurs d'évaluation et l'identification d'une valeur cible des indicateurs adaptée (valeur à la fois suffisamment ambitieuse tout en restant réaliste) ;
- la pertinence et la cohérence du type d'intervention et des étapes envisagées au regard de l'objet du programme d'action ;
- la pertinence des modalités d'identification de la population cible et des milieux d'intervention choisis ;
- l'implication de la population cible dans la démarche (y compris dans l'évaluation) ;
- la pertinence des messages de santé véhiculés et de leurs modalités de transmission (outils, méthodologie d'animation, ...) ;
- la programmation de l'action dans le temps (il convient d'éviter les interventions ponctuelles isolées sans démarche de prévention en amont ou en aval auprès du public cible, et de privilégier les actions qui assurent une progression des interventions dans le temps, éventuellement en complémentarité et en coordination avec des interventions d'autres acteurs du territoire) ;
- la cohérence des moyens humains internes et externes (en termes de quantité et qualification) avec l'objet de l'action ;
- l'affichage et la cohérence du calendrier prévisionnel.

Complémentarité des programmes d'actions et co-financements

Les promoteurs devront s'assurer que leurs programmes d'actions s'inscrivent en complémentarité de l'offre et des dispositifs de prévention existants. En effet, l'ARS et la DREETS ne financeront pas de programmes d'action portant à la fois sur la même thématique, le même public, et couvrant un même territoire qu'un autre programme déjà accompagné par d'autres institutions, sauf à ce qu'une réelle complémentarité des interventions réalisées soit mise en évidence dans le dossier de demande de subvention.

A l'inverse, l'ARS et la DREETS financeront prioritairement les actions qui s'inscrivent dans une démarche de travail en réseau et de partenariat avec les autres acteurs qui interviennent sur la même thématique et/ou le même public, et qui seront portées par des acteurs locaux afin d'insuffler une dynamique territoriale.

D'une manière générale, les porteurs sont encouragés à rechercher des cofinancements pour les actions proposées dans le cadre de cet appel à projets.

Par ailleurs, les services instructeurs de la DREETS et de l'ARS veilleront, en lien avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, à orienter, le cas échéant, les dossiers qualitatifs vers d'autres soutiens financiers mobilisables dans cette période.

6

3. Calendrier et modalités de dépôt du dossier

L'appel à projets est ouvert à partir du lundi 27 juin 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022 inclus.

Les dossiers déposés sont soumis à un examen d'un comité de sélection régional composé d'agents de l'ARS et de la DREETS, après instruction et analyse de proximité par les référents territoriaux de ces institutions.

Les candidats non retenus en seront informés avant la fin du mois de novembre 2022.

Les lauréats recevront leur notification avec le montant du financement attribué également avant la fin du mois de novembre 2022.

Le dossier de demande de subvention, avec toutes les pièces jointes, est à déposer en ligne, exclusivement sur le site :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-petite-enfance-2022-en-region-cent>

Seuls les dossiers dûment complets et reçus via la plateforme « [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) » avant le vendredi 16 septembre 2022 minuit feront l'objet d'une instruction.

Les documents à transmettre obligatoirement lors du dépôt de la demande de subvention indiqués sur le site [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) via le formulaire figurent en annexe 3 de ce guide de financement.

L'ARS et la DREETS se réservent le droit de demander toute pièce complémentaire qu'elles jugeraient nécessaire à l'instruction du dossier.

4. Contacts

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projets, vous pouvez contacter :

- **ARS Centre-Val de Loire**
 - Florence GUERRIER, référente « 1000 premiers jours » : florence.guerrier@ars.sante.fr – T°02.38.77.31.48 – ars-cvl-pps@ars.sante.fr
- **DREETS Centre-Val de Loire**
 - Mathias ROCCI - Chef du service inclusion sociale et protection des personnes vulnérables
Pôle Cohésion sociale - mathias.rocci@dreets.gouv.fr
 - Joel BIARD – joel.biard@dreets.gouv.fr

ANNEXE 1

POUR ALLER PLUS LOIN

7

Stratégies nationales en lien avec les « 1000 premiers jours de l'enfant »

- La stratégie nationale des 1000 premiers jours de l'enfant
<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/1000jours/les-1000-premiers-jours-qu-est-ce-que-c-est/>
- Stratégie nationale de santé 2018-2022
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf
- Plan interministériel Priorité Prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie
<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/>
- Programme national nutrition santé (PNNS)
<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/programme-national-nutrition-sante-pnns-professionnels>
- Plan national santé environnement (PNSE)
<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse>
- Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens
<https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-sur-perturbateurs-endocriniens>
- Feuille de route nationale santé mentale et psychiatrie
<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/Feuille-de-route-de-la-sante-mentale-et-de-la-psychiatrie-11179/>
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>
- Stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022
<https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-dossiers-de-presse/article/strategie-nationale-de-prevention-et-de-protection-de-l-enfance-2020-2022>

ANNEXE 2

POUR ALLER PLUS LOIN

Parcours de formation : Plan national de formation continue des professionnels de la petite enfance « Ambition Enfance Egalité »

La formation des professionnels de l'accueil de la petite enfance constitue l'une des priorités de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le plan de formation des professionnels de la petite enfance prévu à ce titre est ouvert aux 600 000 professionnels de la petite enfance, avec un objectif de 200 000 départs en trois ans afin de prévenir et lutter contre la reproduction des inégalités dès le plus jeune âge. Il s'inscrit également d'une part dans le cadre des mesures prises au titre de la démarche « 1 000 premiers jours », d'autre part dans celui de la réforme des modes d'accueil du jeune enfant qui se déploie depuis 2021. Les formations contribueront au développement global et interactif des jeunes enfants, dans une logique de prime éducation et de continuité éducative vers l'entrée en école maternelle et selon une approche holistique.

Les modalités pédagogiques et techniques de formation

Exemple des techniques de formation

- ☐ Intégrer dans les formations l'organisation de temps d'analyse des pratiques permettant aux professionnels formés de mettre en perspective les enseignements théoriques apportés avec leurs pratiques.
- ☐ Privilégier la mobilisation des méthodes actives, participatives et créatives.
- ☐ Décloisonner les approches et renforcer la connaissance réciproque des acteurs via des formations croisées et interprofessionnelles ou interinstitutionnelles.

Le langage

Objectif: Le professionnel de l'accueil doit saisir la complexité du développement langagier du jeune enfant et apprendre à le favoriser par tous les moyens disponibles.

ATTENDUS PÉDAGOGIQUES

1. Construire un projet autour de l'acquisition du langage

- Connaissance des inégalités territoriales et sociales et des enjeux théoriques, philosophiques, juridiques et sociologiques du développement du langage pour le jeune enfant, sa famille et l'EAJE ou les professionnels de l'accueil, en particulier pour les enfants de familles vulnérables
- Le développement du bébé au jeune enfant
- La relation privilégiée de communication entre l'adulte et le jeune enfant dans le plaisir de parler avec autrui
- Le multilinguisme chez le jeune enfant
- La communication verbale et non verbale
- La communication entre enfants et son rôle sur le développement du jeune enfant
- Impact négatif de l'utilisation des smartphones pendant le travail avec les enfants sur la qualité de la communication avec le jeune enfant

2. Exemples de pratiques

- Appui sur les littératures et les créations sonores de jeunesse comme support de la relation avec le jeune enfant dans l'acquisition du langage
- Jouer avec les langues, mimer, lire, chanter, danser, raconter et nommer

Les arts et la culture

Objectif: Le professionnel de l'accueil doit intégrer au maximum une dimension culturelle et artistique dans sa pratique au quotidien et dans l'accompagnement du jeune enfant.

9

ATTENDUS PÉDAGOGIQUES

1. Construire un projet autour de l'éveil culturel et artistique

- Connaissance des inégalités territoriales et sociales et des enjeux théoriques, philosophiques, juridiques et sociologiques de la pratique des arts et de la culture pour le jeune enfant, sa famille et l'EAJE ou les professionnels de l'accueil, en particulier pour les enfants de familles vulnérables
- L'environnement institutionnel (accords, conventions et/ou documents de référence), le maillage territorial et les opportunités existantes
- Elaboration de projets et travail en réseau avec les structures culturelles de proximité et les artistes du territoire
- Intégration des arts et de la culture dans la pratique professionnelle quotidienne et dans les autres projets type projet passerelle etc.
- Implication des parents dans les projets artistiques et culturels
- Développement des capacités d'expression du jeune enfant à travers des actions créatives
- La rencontre du jeune enfant avec les œuvres et les artistes

2. Exemples de pratiques

- Activités en mode projet : résidence ou intervention d'artistes, découverte des œuvres (spectacle, concert, livre et lecture, œuvres dans l'espace publics, cinéma) et pratiques culturelles et artistiques.
- Pratiques quotidiennes : chanter, danser partager une lecture, jouer de la musique, pratiques plastiques, partage des cultures de chacun en impliquant les parents (culture immatérielle/droits culturels), etc.
- Fréquentation des lieux de proximité à caractère culturel ou artistique : bibliothèque, médiathèque, centre d'arts, musée, monuments, salle de spectacles et de concerts, salles de cinéma, etc.

L'alimentation et la relation avec la nature

Objectif: Le professionnel de l'accueil doit sensibiliser l'enfant à son interaction avec la nature en général et avec son environnement quotidien (espaces naturels, nourriture, hygiène, santé, activités extérieures, respect de l'environnement).

ATTENDUS PÉDAGOGIQUES

1. Construire un projet autour de l'alimentation et de la nature

- Connaissance des inégalités territoriales et sociales et des enjeux théoriques, philosophiques, juridiques et sociologiques de l'alimentation et du contact avec la nature pour le jeune enfant, sa famille et l'EAJE ou les professionnels de l'accueil, en particulier pour les enfants de familles vulnérables
- Connaissance des documents de référence
- Identification des ressources nationales et locales et des partenaires potentiels
- Constitution de repas sains faits à partir de produits locaux et de saison
- Mise en œuvre des recommandations en matière de santé environnementale (les polluants, les perturbateurs endocriniens, qualité de l'air intérieur, exposition au bruit, etc.)
- Découverte de la nature et des espaces naturels en milieu urbanisé pour le jeune enfant
- Organisation d'activités pour enfants à l'extérieur (jeux, jardinage et activités de découvertes des végétaux, minéraux et des paysages)

2. Exemples de pratiques

- Nature, alimentation et goût : les fruits, les légumes, la cuisine dans les jeux d'éveil et de découverte
- Repérer les parcs et jardins, les bois et forêts accessibles aux tout-petits, les fermes proposant la découverte des animaux ou des ateliers, etc.
- Expériences de culture de jardins, de balcons, etc.
- Découverte de fermes et associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) pour la préparation des repas
- Préparation de repas sains : démarche, réseau, menus et recettes

L'accueil occasionnel

Objectif: Le professionnel de l'accueil doit avoir connaissance des enjeux de l'accueil occasionnel (intérêts, apports pour le jeune enfant et sa famille) et apprendre à le mettre en place, l'encourager et le gérer, tout en assurant une attention bienveillante à la situation globale du jeune enfant en accueil occasionnel.

10

ATTENDUS PÉDAGOGIQUES

1. Construire un projet autour de l'accueil occasionnel

- Connaissance des inégalités territoriales et sociales et des enjeux théoriques, philosophiques, juridiques et sociologiques de l'accueil occasionnel pour le jeune enfant, sa famille et l'EAJE ou les professionnels de l'accueil, en particulier pour les enfants de familles vulnérables
- Elaboration d'un projet d'accueil intégrant l'accueil occasionnel
- Réponse par l'offre d'accueil occasionnel aux attentes des familles dans leur volonté de retour à l'emploi
- Identification des ressources nationales et locales et des partenariats possibles avec les acteurs du secteur social, de l'emploi ainsi que de la protection de l'enfance
- Création des conditions favorables pour favoriser lors de l'accueil occasionnel un temps de sécurité physique et affective pour l'enfant, et socialisant et rassurant sa famille
- Repérage des difficultés dans le lien enfant / parents et agir en cas de négligences ou maltraitances

2. Exemples de pratiques

- Solutions et accompagnement facilitant le retour à l'emploi et la réorganisation de la vie familiale
- Repérage des situations de souffrance ou de fragilité de l'enfant dans le cadre d'accueils occasionnels
- Situations spécifiques d'accueil occasionnel des situations spécifiques

La prévention des stéréotypes

Objectif: Le professionnel de l'accueil doit être attentif aux discriminations et stéréotypes liés au genre de l'enfant, à son origine sociale et culturelle, aux situations de handicap ou maladies, affiner sa perception, analyser ses propres comportements et ajuster ses pratiques.

ATTENDUS PÉDAGOGIQUES

1. Construire un projet autour de la prévention des stéréotypes

- Connaissance des apports théoriques, des notions philosophiques, juridiques et sociologiques sur la diversité, la prévention des multiples discriminations (genre, handicap, origine ethnique, culture, situation sociale, situation économique, etc.) et leurs répercussions sur l'accueil de jeunes enfants
- Elaboration d'un projet d'accueil intégrant l'ensemble des enfants et des familles, favorisant l'égalité filles-garçons et l'éducation non sexiste et non discriminante
- Création d'espaces propices à l'expression et à l'épanouissement du jeune enfant indépendamment de son genre, respect de sa singularité et de sa place parmi les autres enfants et parmi les adultes
- Mise en place des accompagnements nécessaires
- Identification des ressources nationales et locales sur la prévention des stéréotypes dont les interactions fille/garçon et intégration dans le maillage associatif territorial.
- Intégration de la notion de différence dans les échanges avec les parents et les familles (différences filles/garçons, entre fille et garçon, différence de cultures, de langue etc.)

2. Exemples de pratiques

- Analyse des données du territoire considéré, de son tissu social, de ses spécificités ethniques, religieuses et culturelles en lien avec la problématique de reproduction des inégalités et la question de la représentation du masculin et du féminin
- Procédure d'attribution des places d'accueil prenant en compte l'ensemble des familles
- Procédure adaptée d'accueil des familles et d'échange avec les familles
- Exemples de réponses aux besoins spécifiques de jeunes enfants exposés à un risque de discrimination
- Situations spécifiques liées au handicap de l'enfant et mise en place des accompagnements nécessaires
- Analyse des attitudes professionnelles, des objets et supports pédagogiques (mots, gestes, vêtements, jeux, jouets, loisirs, littérature, etc.) qui contribuent à la production des inégalités, des rapports de domination et des stéréotypes de genre, dès le plus jeune âge
- Utilisation d'une littérature jeunesse, de jeux et de jouets adaptés et reflétant la diversité des enfants et familles

L'accueil des parents

Objectif: Le professionnel de l'accueil doit intégrer dans les pratiques de l'accueil du jeune enfant une posture professionnelle tenant compte des parents et/ou de la famille, de leur situation et de leurs demandes.

11

ATTENDUS PÉDAGOGIQUES

1. Construire un projet autour de l'accueil des parents

- Connaissance des inégalités territoriales et sociales et des enjeux théoriques, philosophiques, juridiques et sociologiques de l'accueil des parents pour le jeune enfant, sa famille et l'EAJE ou les professionnels de l'accueil, en particulier pour les enfants de familles vulnérables
- Respecter la place des parents dans l'accueil du jeune enfant aussi bien sur les règlements formels (écrits), que dans les interactions et les communications informelles
- Aider les professionnels à repérer les difficultés que peuvent rencontrer les familles en cas d'usage excessif des modes de communication virtuels ou administratifs. Privilégier les échanges personnalisés
- Accompagner les parents au cours des différentes étapes du développement du jeune enfant
- Agir en cas de négligences ou de maltraitances tel que prévu dans les protocoles départementaux de prévention

2. Exemples de pratiques

- Exemples de gestion d'interactions complexes entre professionnels et parents, dans des moments brefs ou plus longs, concernant la situation et le devenir de jeunes enfants
- Etudes de cas de critères d'attribution des places d'accueil de jeunes enfants
- Analyse de cas d'interaction et communication en situation interculturelle
- Analyse de cas concrets d'interaction et de communication en situation de difficultés des parents et/ou du jeune enfant
- Analyse de cas concrets et sensibilisation des parents à l'importance d'une éducation sans violence physique ni psychologique

Le numérique

Objectif: Le professionnel de l'accueil doit apprendre à développer et/ou améliorer sa connaissance des outils numériques dans l'exercice quotidien de son activité pour en exploiter tous les avantages pour lui-même et les parents. Il doit en même temps être vigilant à l'équilibre et la répartition de son temps de disponibilité effective auprès des enfants, compte-tenu de l'impact que l'utilisation et/ou la présence d'écrans dans l'environnement du jeune enfant peuvent avoir sur son développement.

ATTENDUS PÉDAGOGIQUES

1. Construire un projet autour du numérique

Renforcement de l'employabilité et valorisation de l'activité

- Connaissance des inégalités territoriales et sociales, des enjeux théoriques et sociologiques en matière d'accessibilité et d'usage des outils numériques (fracture numérique, lutte contre l'illectronisme, e-inclusion, etc.) pour le jeune enfant, sa famille, en particulier pour les enfants de familles vulnérables
- Le numérique au service de la professionnalisation (suivi de formation en e-learning, conception de projets éducatifs, valorisation de son activité, exploitation des fonctionnalités offertes par Monenfant.fr, développement d'une communication avec les employeurs potentiels, etc.)
- Appropriation des appareils numériques et des outils informatiques, en particulier ceux dédiés à la petite enfance (Monenfant.fr, Macigogne.fr pour la mise en place de l'accueil occasionnel, Pajemploi.fr, Netparticulier.fr etc.)

Amélioration de la qualité d'accueil

- Renforcement du lien avec les familles : apprendre à aborder le sujet du numérique avec les parents et savoir les orienter vers les personnes compétentes (référént santé inclusion, PMI, crèche, etc.)
- Compréhension des usages numériques des parents et sensibilisation aux bonnes pratiques: déconnexion, pas d'écran allumé, etc.
- Connaissance des risques de l'exposition aux écrans, indépendamment du contenu, sur le développement psychomoteur, sensoriel, relationnel et affectif de l'enfant
- Repérage des enfants et des familles vulnérables ayant peu de ressources pour se préserver des risques encourus par une utilisation excessive ou inadaptée des écrans

2. Exemples de pratiques

- Construire un projet éducatif grâce à des ressources numériques éducatives de qualité (jeux interactifs, podcasts, photographie, etc.)
- Concourir à une offre d'accueil occasionnel pour les demandeurs d'emploi via Macigogne.fr
- Améliorer la posture professionnelle et la communication auprès des parents et des gestionnaires d'EAJE
- Utiliser le numérique pour maintenir ou renforcer le lien avec les parents des enfants accueillis (point régulier par mail sur la situation de l'enfant, etc.)
- Exemples d'actions de sensibilisation à destination des parents sur l'impact des écrans chez le jeune enfant
- Repérer des situations d'utilisation inadaptée voire imprudente du numérique pour l'enfant: surexposition aux écrans dues aux évolutions sociétales notamment depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19, accès à du contenu inapproprié, etc.

ANNEXE 3

12

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Les documents à transmettre obligatoirement lors du dépôt de la demande de subvention sur le site demarche-simplifiee.fr sont les suivants :

➤ Pour les promoteurs appartenant au secteur associatif

Pièces à fournir :

- Copie des statuts de l'association
- Copie de l'inscription au répertoire SIRENE (N° SIRET)
- Liste des personnes chargées de l'administration de l'association (membres du Conseil, du Bureau...)
- Délégation de signature
- Relevé d'identité bancaire avec les indications IBAN et BIC correspondant à l'adresse du N° SIRET du demandeur
- Budget prévisionnel 2022 de l'association
- Budget prévisionnel du projet et son calendrier
- Derniers comptes financiers de l'association
- Rapport du Commissaire aux comptes, si l'association perçoit plus de 153 000 Euros de subventions publiques ou de dons
- Dernier rapport d'activité de l'association
- En cas de reconduction de projet, bilan et évaluation des actions financées en 2021

➤ Pour les promoteurs appartenant au secteur public ou assimilé (Hôpitaux, Mutualités, Mairies, CCAS...)

Pièces à fournir :

- Copie de l'inscription au répertoire SIRENE (N° SIRET)
- Pour les Collectivités territoriales : autorisation à bénéficier de la subvention ; Extrait de la délibération du Conseil Municipal, Conseil d'administration, Conseil de surveillance...
- Délégation de signature
- Relevé d'identité bancaire avec les indications IBAN et BIC correspondant à l'adresse du N° SIRET du demandeur
- En cas de reconduction de projet, bilan et évaluation des actions financées en 2021